



# Rapport d'accessibilité 2011

Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes  
Handicapées

**VILLE DE NIORT**

Mairie de Niort - Place Martin Bastard 79000 NIORT  
Tél. : 05.49.78.79.80 Courrier : [mairie@mairie-niort.fr](mailto:mairie@mairie-niort.fr)

Janvier 2012

## PREAMBULE

**La loi du 11 février 2005** pour *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* marque une avancée importante dans la prise en compte du handicap dans tous les domaines de la vie sociale.

Par son article 46, elle pose l'obligation pour les communes de 5 000 habitants et plus de créer une Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées, dont les compétences sont de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics.
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal et, ensuite, adressé au Préfet du département, au Président du Conseil Général ainsi qu'au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées.

Le recensement de l'offre de logements accessibles ainsi que la réalisation du Schéma d'accessibilité des transports publics relèvent quant à eux des travaux de la Commission Intercommunale d'accessibilité de la Communauté d'Agglomération, compétente en matière de transports publics et de logements.

*Le présent rapport fait état des actions réalisées depuis 2009 par la Ville de Niort, de nature à améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.*

# SOMMAIRE

<b>1. Données générales.....</b>	<b>4</b>
1.1. Présentation de la Ville de Niort	
1.2. Présentation de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH)	
<b>2. Cadre bâti – Etablissements recevant du public.....</b>	<b>6</b>
2.1. Les diagnostics d'accessibilité	
2.2. Eléments de suivi	
2.3. Les travaux prévus en 2012	
<b>3. Voirie et espaces publics.....</b>	<b>9</b>
3.1. Les diagnostics d'accessibilité	
3.2. Eléments de suivi	
3.3. Les travaux prévus en 2012	
<b>4. Actions pour l'intégration des personnes handicapées dans la vie locale.....</b>	<b>11</b>
<b>5. Conclusion et perspectives.....</b>	<b>12</b>
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>13</b>

# 1. Données générales

## 1.1. Présentation de la Ville de Niort



Située dans le département des Deux-Sèvres et la région Poitou-Charentes, Niort occupe une position centrale dans la région et dans le grand ouest : à mi-distance entre La Rochelle et Poitiers, entre Nantes et Bordeaux.

La Ville rassemble une population de 58 075 habitants (Insee 2008) sur un territoire de 68.2km<sup>2</sup>.

Depuis 2008, Madame Geneviève Gaillard est le maire de la Ville.

La politique relative au Handicap est déléguée à Monsieur Christophe POIRIER, Adjoint au Maire, en relation avec Madame Nicole IZORE, Conseillère municipale.

La structure administrative compte plus de 1000 agents.

Niort est le siège de la Communauté d'agglomération de Niort (CAN), créée au 1<sup>er</sup> janvier 2000 (29 communes, 105 000 habitants, 540 km<sup>2</sup>). Son aire urbaine regroupe 136 906 habitants (2007).

La CAN intervient dans les domaines suivants : le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire et les transports urbains, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, l'aménagement de la voirie d'intérêt communautaire, l'assainissement, les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, le patrimoine d'intérêt communautaire, de l'enseignement supérieur, des équipements socioculturels d'intérêt communautaire et le tourisme.

## **1.2. Présentation de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH)**

### ***a) La remise en place de la CCAPH***

La Ville de Niort a créé la CCAPH par une information en Conseil municipal du 26 octobre 2006. Cette commission s'est réunie à 6 reprises jusqu'en novembre 2008.

Avec la création de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées au niveau de la CAN en septembre 2008, le fonctionnement de la commission de la Ville de Niort s'est de fait arrêté. A l'époque en effet, la loi n'autorisait pas la coexistence de commissions à l'échelle communale et intercommunale.

Depuis 2009, les Villes de plus de 5000 habitants ont de nouveau obligation de créer une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Ainsi, afin de respecter la réglementation et de poursuivre la collaboration avec les associations de personnes handicapées autour des projets d'accessibilité et de handicap, la Ville de Niort a réactivé, par délibération en conseil municipal du 19/09/11, sa commission communale.

### ***b) Rôle et règles de fonctionnement de la CCAPH***

La commission est présidée par Madame le Maire et est composée de représentants du Conseil municipal, du Conseil Général, de la CAN, d'associations d'usagers, d'associations de personnes handicapées et de services de la Ville. La liste des membres a été dressée par arrêté municipal.

➤ ***ANNEXE 1 : Arrêté municipal dressant la composition de la CCAPH***

La CCAPH est compétente pour :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics.
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- établir un rapport annuel.

Elle remplit une mission de consultation et de concertation quant aux dossiers touchant au domaine du handicap et de l'accessibilité.

Elle est également chargée d'informer la Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées de ses travaux afin d'assurer leur cohérence, au niveau territorial.

### ***c) Les activités de la CCAPH en 2011***

La réactivation de la CCAPH s'est caractérisée par l'organisation de deux séances plénières, le 13 octobre et le 17 novembre 2011. Les objectifs de ces deux rencontres étaient :

- d'installer la CCAPH.
- de définir ses règles de fonctionnement.
- de prendre en compte les attentes des membres de la CCAPH.

Il a alors été convenu que la CCAPH se réunirait minimum deux fois par an, avec possibilité de mettre en place des groupes de travail thématiques.

- **ANNEXE 2** : compte-rendu de la CCAPH du 13/10/11
- **ANNEXE 3** : compte-rendu de la CCAPH du 17/11/11

Afin d'illustrer les travaux d'accessibilité menés par la Ville de Niort et de recueillir les éventuelles remarques des associations, deux visites de sites ont été proposées aux membres de la CCAPH :

- visite du parking de la Brèche et des espaces extérieurs actuellement encore en travaux, le 29 novembre 2011.
- visite de la salle de sport du Pontreau et du théâtre Jean Richard, le 01 décembre 2011.

## **2. Cadre bâti – Etablissements Recevant du Public**

### **2.1. Les diagnostics d'accessibilité**

#### ***a) Rappel du cadre réglementaire***

La loi du 11 février 2005 pose plusieurs échéances aux collectivités locales pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) :

- Diagnostic des ERP de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories => avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010
- Diagnostic des ERP de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégories => avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011
- Mise en conformité de l'ensemble des ERP => avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015

#### ***b) Etat d'avancement de la Ville de Niort***

La Ville de Niort a aujourd'hui réalisé les diagnostics d'accessibilité de l'ensemble de ses ERP de catégories 1 à 4 et d'une majeure partie de ses ERP de catégorie 5.

De manière plus affinée, le patrimoine de la Ville est constitué de 166 Equipements Recevant du Public. Sont à ce jour diagnostiqués :

- l'ensemble des ERP de catégorie 1, soit 11 bâtiments.
- l'ensemble des ERP de catégorie 2, soit 7 bâtiments.
- l'ensemble des ERP de catégorie 3, soit 19 bâtiments.
- l'ensemble des ERP de catégorie 4, soit 20 bâtiments.
- 59% des ERP de catégorie 5, soit 64 bâtiments sur 109.

Les diagnostics ont été menés par le Cabinet d'étude Accèsmétrie entre 2008 et 2010, en lien étroit avec la CCAPH et les services de la Ville de Niort.

Les résultats des diagnostics ont permis de mettre en exergue :

- Un indice moyen d'accessibilité de 44%.
- Après préconisations de travaux, un indice moyen de 89%.
- Un coût global des préconisations estimé à 6 503 253 € TTC, hors maîtrise d'œuvre.

A partir de ces diagnostics, un Schéma Directeur sur l'Accessibilité des bâtiments publics a été défini, mettant en évidence les priorités et une programmation prévisionnelle des travaux.

Les priorités retenues ont été la mise en accessibilité des écoles publiques, avec le principe de rendre accessible au moins une école par quartier.

## 2.2. Eléments de suivi

En 2011, le calcul de l'indice moyen d'accessibilité après réalisation des premiers travaux d'accessibilité est estimé à **48 %**, soit **une progression de 4 points** depuis 2009.

Il apparaît nécessaire de relativiser cet indice, qui cache des marges de progression importantes au sein d'équipements phares de la Ville.

Ainsi, la liste qui suit indique l'évolution de l'accessibilité parmi une sélection de bâtiments :

- Bâtiments administratifs : la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville, réalisée en 2009 et 2010, permet de passer d'un taux d'accessibilité de 24% en 2009 à 59% en 2011, soit une évolution de **+ 35 points**.

- Bâtiments sportifs

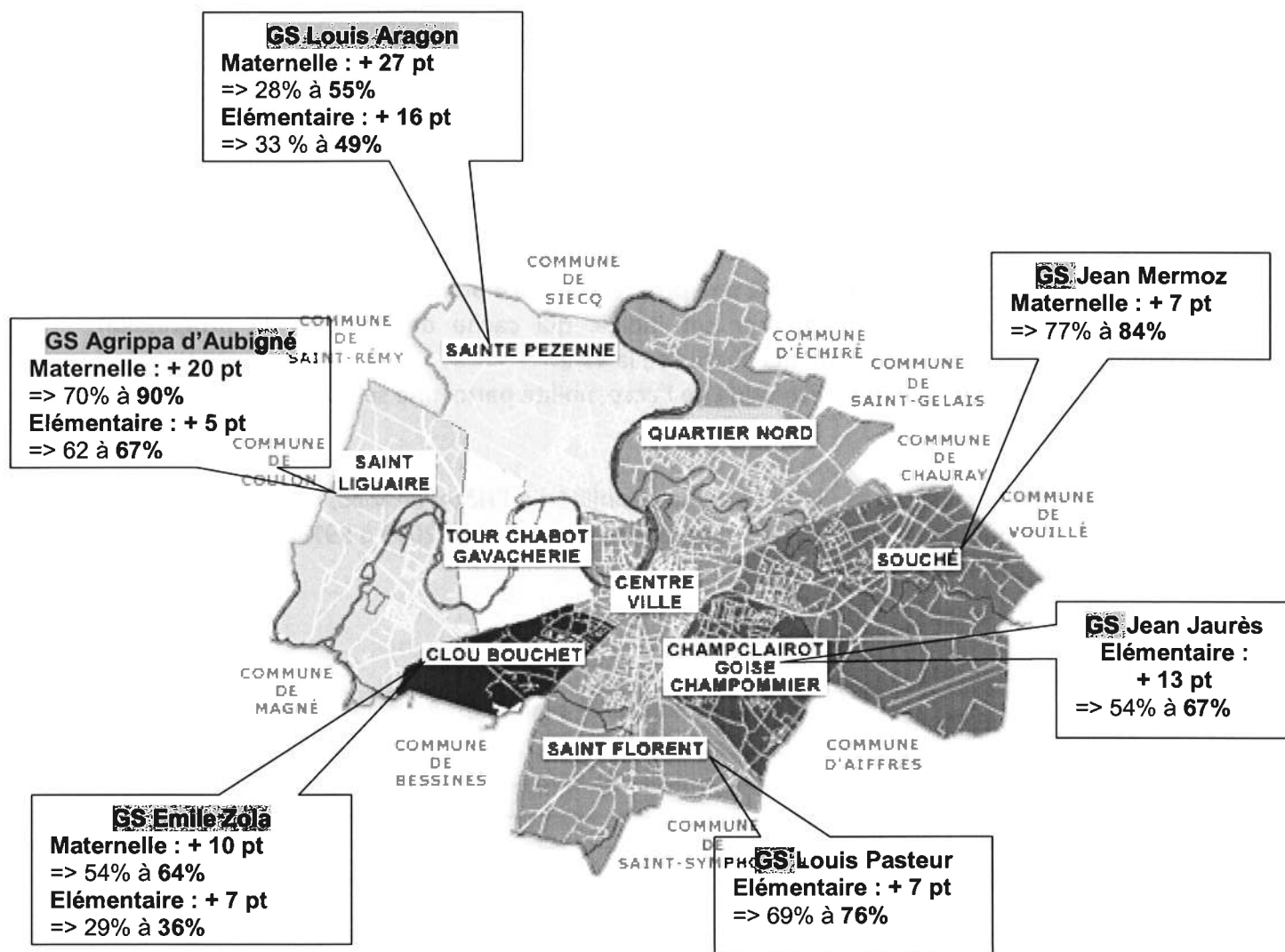
ERP	Accessibilité avant travaux	Accessibilité en 2011	Evolution
Salle de sport du Pontreau	13	61	<b>+ 48</b>
Salle de sport de St Hubert	13	52	<b>+ 39</b>
Salle de sport René Gaillard	54	72	<b>+ 18</b>
Salle de sport Henri Barbusse	46	71	<b>+ 25</b>

- Bâtiments culturels

ERP	Accessibilité avant travaux	Accessibilité en 2011	Evolution
Fort Foucault	20	79	<b>+ 59</b>

- Bâtiments scolaires

La mise en accessibilité des écoles est une priorité pour la Ville de Niort. Le plan ci-dessous présente l'évolution de l'accessibilité dans les écoles où des travaux ont été engagés.



Les opérations de travaux d'accessibilité comprennent :

- La mise en place de rampe d'accès.
- La mise en conformité des sanitaires.
- Le traitement des portes et franchissements.
- La mise en place de bandes podotactiles.

### 2.3. Les travaux prévus en 2012

La mise en accessibilité des équipements, enjeu majeur pour la Ville de Niort, se poursuivra en 2012. La programmation comprend l'accessibilité des équipements suivants :

- L'école maternelle Ernest Pérochon,
- Les écoles élémentaires Louis Aragon et Jean Mermoz,
- La salle de sport de l'IUFM,
- Le studio d'enregistrement du Centre de Dugesclin,
- Le pôle régional des métiers d'arts.



### **3. Voirie et espaces publics**

#### **3.1. Les diagnostics d'accessibilité**

##### ***a) Rappel du cadre réglementaire***

- Adoption du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) avant le 22 décembre 2009.
- Le PAVE porte sur les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite les circulations piétonnes et les aires de stationnement automobile situées sur le territoire de la commune ou de l'EPCI.

##### ***b) Etat d'avancement de la Ville de Niort***

Réalisé en 2008 par le cabinet CECCIA – STC, le diagnostic de la voirie et des espaces publics a porté sur 51 km de voirie, répartis en zones « centre-ville » et « périurbaine ».

Les itinéraires diagnostiqués ont été définis à partir de la localisation des pôles générateurs de déplacements piétons (Mairie, commerces, écoles, transports, etc...) et de leurs interconnexions.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence un taux d'accessibilité global de 59.5% et d'estimer le montant des travaux nécessaires à 3 800 000 millions € TTC, dont 900 000 € TTC de travaux prioritaires.

La Ville de Niort a adopté le diagnostic d'accessibilité de la voirie par une délibération au Conseil municipal du 16 février 2009.

**Plan général des itinéraires audités – Ville de Niort**



### 3.2. Éléments de suivi

Entre 2009 et 2011, la Ville de Niort a engagé de nombreux chantiers ayant un impact direct sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

A ce jour, le calcul de l'indice moyen d'accessibilité après réalisation des travaux d'accessibilité est de **66.8 %**, soit **une évolution de 7.3 points** depuis 2009.

Un inventaire des places de stationnements réservées, réalisé en septembre 2011, a permis également de mettre de évidence que 82 % (379/462) des places de stationnement public réservées étaient aux normes d'accessibilité.

Cet inventaire a de plus comptabilisé 403 places de stationnement réservées sur le domaine privé.

### 3.3. Les travaux prévus en 2012

L'année 2012 sera marquée par la mise en accessibilité du quartier Goise-Champclairot-Champommier (plan ci-dessous). L'accent sera porté sur les abaissements de bordures, les élargissements ponctuels et la création de plate-forme pour les arrêts de bus.

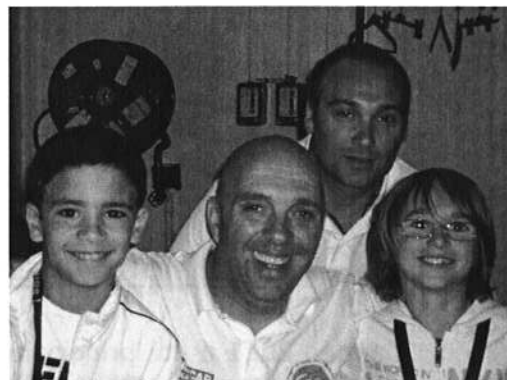
La Communauté d'Agglomération de Niort prendra en charge la mise aux normes d'accessibilité des arrêts du bus sur l'ensemble des itinéraires déterminés par l'étude.



#### **4. Actions pour l'intégration des personnes handicapées dans la vie locale**

L'année 2011 a été marquée par différents temps de sensibilisation autour du Handicap.

- La journée du Handicap, organisée par la Commission Handicap du Conseil Municipal des Enfants (CME) dans le cadre de la Foire Exposition :
  - Conférence/Débat avec l'intervention de Philippe Croizon, nageur professionnel en situation de handicap.
  - Pièce de théâtre sur la thématique du Handicap.
  - Rencontre des enfants du CME avec des enfants en situation de Handicap (IME, ITEP, SESSAD).



- Rencontre Handisport avec les Chamois niortais
  - Rencontre Handisport entre des enfants en situation de Handicap, les enfants du Conseil Municipal des Enfants et le club des Chamois niortais.

- Accueil à la patinoire de la Ville de Niort du Championnat de France de tennis de table Handisport, en juin 2011
  - Participation active des services de la Ville de Niort dans l'organisation de la manifestation et l'accueil des sportifs.



- Partenariat entre le Conseil Municipal des Enfants de la Ville de Niort et la délégation APF 79 pour l'organisation d'actions menées dans le cadre de l'édition 2012 « Courir pour aimer la vie ».
- Participation de la Ville de Niort aux 6èmes rencontres départementales pour l'emploi des travailleurs handicapés de la DIRECCTE<sup>1</sup>
  - Cette rencontre, organisée autour de tables rondes et de séquences filmées, a abordé la question du handicap au sein de l'environnement professionnel (survenue du handicap, rôle de l'encadrant et du collectif de travail). La Ville de Niort a contribué à cette manifestation notamment au travers du témoignage filmé d'un agent et de sa hiérarchie.

## **5. Conclusion et perspectives 2012**

L'année 2011 a été principalement employée à remettre en place la CCAPH et définir des perspectives de travail commun.

Lors de la CCAPH du jeudi 17 novembre 2011, les membres ont acté la mise en place de deux groupes de travail thématiques : groupe de travail « Chaîne de déplacement » et groupe de travail « Sensibilisation ».

Les objectifs de ces groupes seront de :

- **« Chaîne de déplacement »**
  - Dresser le constat du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics
  - Travailler en lien avec les services sur l'amélioration de l'accessibilité
  - Identifier et remonter les difficultés d'accessibilité rencontrées
  - Emettre un avis sur les projets de la Ville de Niort
- **« Sensibilisation/ Information »**
  - Travailler au changement de regard sur le Handicap
  - Exemple d'actions : organisation d'un temps de sensibilisation en 2012, réalisation d'un guide pratique sur le Handicap, etc.

L'année 2012 constituera donc une étape importante dans la mise en œuvre de ce travail.

---

<sup>1</sup> DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

## TABLE DES ANNEXES

- **ANNEXE 1** : *Arrêté municipal du 24 novembre 2011 dressant la composition de la CCAPH*
  
- **ANNEXE 2** : *Compte-rendu de la CCAPH du 13/10/11*
  
- **ANNEXE 3** : *Compte-rendu de la CCAPH du 17/11/11*





DIRECTION PROJET AGENDA 21

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

**VILLE DE NIORT****Arrêté dressant la liste des membres de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

Vu l'article L.2143-3 inséré dans le code général des collectivités territoriales par l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et, modifié par l'article 98 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ;

Vu la délibération portant création de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées, présentée au Conseil municipal du 19 septembre 2011 ;

Considérant que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées ;

Considérant que le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

**ARRÊTE****Art. 1 - La Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées se compose des membres suivants :**

- Madame le Maire de Niort – Députée des Deux-Sèvres, Présidente de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.
- L'Adjoint en charge de la réglementation et du handicap, Ville de Niort.
- L'Adjoint en charge des espaces publics et de la mobilité urbaine, Ville de Niort.
- La Conseillère municipale déléguée au handicap, Ville de Niort.
  
- Un représentant de la Communauté d'Agglomération de Niort.
- Un représentant du Conseil Général des Deux-Sèvres.
- Un représentant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Deux-Sèvres.

**Collège des représentants des associations de personnes handicapées**

- Un représentant de l'Association des Paralysés de France.
- Un représentant de la Fédération Nationale des Accidentés de la Vie.
- Un représentant de l'Association Valentin Haüy.
- Un représentant de la Fédération des Malades et Handicapés.
- Un représentant de l'Union Nationale des Familles et Amis de Malades Psychiques.
- Un représentant du Groupement PEP-APAJH.
- Un représentant de l'Association Autisme 79.

**Collège des associations d'usagers**

- Un représentant de l'ESAT - Les Ateliers Niortais.
- Un représentant de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI).
- Un représentant de l'Association Les Genêts.





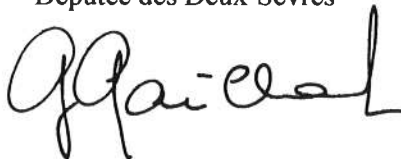
Selon les besoins, peut également être invitée, par Madame la Présidente, toute personne dont la présence et la compétence permettraient d'enrichir les travaux de la Commission.

**Art. 2** - Conformément à la législation en la matière, le Maire demeure responsable des actes des délégués et peut toujours se substituer à eux.

**Art. 3** – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, affichée ou publiée ou notifiée à l'intéressé.

Fait en Mairie à Niort, le 24 NOV. 2011

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaillard', written in a cursive style.

**Geneviève GAILLARD**





## **Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées Compte-rendu**

**Réunion du 13 octobre 2011 – 18h30 à 20h00**

### **Participants**

- Mme Geneviève GAILLARD, Députée Maire de Niort.
- M. Christophe POIRIER, Adjoint au Maire en charge de la Réglementation et du Handicap, Ville de Niort.
- Mme Nicole IZORE, Conseillère municipale déléguée au Handicap, Ville de Niort.
- M. Stéphane PIERRON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Niort délégué aux Transports et à la mobilité.
- Mme Claire DEAT, Directrice, Maison Départementale des Personnes Handicapées 79.
- M. Jean-Marie VIVIER, Direction Eco-gestion des bâtiments, Conseil Général 79.
- M. Jean-Marie BAUDOIN, Président, Autisme 79.
- Mme LAMBRECH, Représentante, Association Valentin HAUY.
- Mme MARTIN, Représentante, Association Valentin HAUY.
- Mme Sophie BLOUQUIT, Représentante, Association des Paralysés de France.
- M. Jean JUBIEN, Représentant, Association des Paralysés de France.
- Mme Yvette BLONDY, Présidente, UNAFAM 79.
- M. PAJAUD, Représentant, Fédération des Malades et Handicapés.
- Mme Micheline MASSETEAU, Représentante, FNATH 79.
- M. Jean-Louis BUSSONNAIS, Directeur, Direction Réglementation et sécurité, Ville de Niort.
- Mme Nathalie BORDAT-TALON, Responsable Etudes et gestion transversale du bâti, Direction Patrimoine et Moyens, Ville de Niort.
- M. Fabrice DARTAYET, Technicien bureau d'étude, Direction des Espaces Publics, Ville de Niort.
- Mme Claire BATIFOULIER, Directrice, Direction de Projet Agenda 21, Ville de Niort.
- Mme Rozenn BARANGER, Chargée de mission Handicap/Temps dans la Ville, Direction de Projet Agenda 21, Ville de Niort.

### **Excusés**

- M. Frédéric DESMAISONS, Directeur Général Adjoint au Développement Durable et à l'Evaluation des politiques publiques, Ville de Niort.
- M. Hocine TELALI, Directeur, Foyer des Genêts.
- M. Jacques LEDUC, Service Mobilités, Conseil Général des Deux-Sèvres.
- M. Thierry FAVRELIERE, Directeur des Droits de la personne accompagnée, ADAPEI.

### **Rappel de l'ordre du jour**

- Installation de la CCAPH.
- Etat d'avancement des chantiers de mise en accessibilité de la Ville de Niort.
- Calendrier de la prochaine CCAPH.

## **1. Introduction de Madame le Maire sur l'engagement de la municipalité**

Madame le Maire remercie les membres de la Commission Communale pour leur participation et leur engagement. Elle rappelle le contexte dans lequel la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées est aujourd'hui remise en place.

Entre 2006 et 2008, cette instance a fonctionné activement autour de l'élaboration des diagnostics d'accessibilité (ERP, Voirie). Mais, avec la création de la Commission Intercommunale, son fonctionnement s'est arrêté. La Ville de Niort souhaite aujourd'hui réactiver ce cadre de consultation avec les acteurs du Handicap, afin de poursuivre ensemble la mise en accessibilité de la Ville.

Madame le Maire évoque par ailleurs le défi important que représente l'accessibilité. De réelles difficultés financières sont rencontrées par les collectivités au niveau national, pour assurer la réalisation de l'accessibilité des ERP dans les délais réglementaires (échéance 2015).

Madame le Maire insiste donc sur l'importance d'un travail commun autour de cette question, afin de privilégier le pragmatisme et la mise en place de réponses adaptées et, au plus près des besoins des personnes.

Madame le Maire présente l'ordre du jour et propose un tour de table.

## **2. Proposition de fonctionnement pour la CCAPH**

### ***Introduction de Christophe POIRIER et de Nicole IZORE***

Christophe POIRIER exprime tout d'abord sa grande satisfaction quant à la remise en place de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. La volonté de la Ville est en effet de collaborer activement avec les acteurs du Handicap, en instaurant un suivi des réalisations d'accessibilité et en travaillant sur des projets communs.

Christophe POIRIER évoque l'importance de mettre en place un travail coordonné, notamment dans l'objectif de créer une chaîne de déplacement complète et cohérente.

Nicole IZORE se réjouit également de la réactivation de la Commission Communale, qui donnera un nouveau cadre d'échanges entre la Ville et les associations de personnes handicapées.

### ***Rappel du contexte juridique : voir diaporama***

Christophe POIRIER rappelle les obligations et les échéances de réalisations, issues de la Loi Handicap du 11 février 2005.

### ***Proposition d'un mode de fonctionnement : voir diaporama***

Rozenn BARANGER présente les missions de la CCAPH, qui, conformément à la réglementation, sont de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité de la Ville.
- faire toutes propositions de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant.
- établir un rapport sur l'accessibilité, présenté chaque année en conseil municipal.

Sa vocation première sera de travailler sur l'accessibilité de la Ville par un accompagnement et des échanges continus avec les services de la Ville.

Il est proposé par ailleurs d'élargir le champ d'action de la CCAPH au Handicap au sens large. Le lancement d'actions, telles que la réalisation d'un guide du Handicap ou l'organisation collective d'un temps de sensibilisation en 2012, est proposé.

La CCAPH se réunira, en plénière, minimum deux fois par an.

Il est proposé la mise en place de groupes de travail en fonction des thématiques de travail retenues collectivement.

### ***Temps d'échanges***

- Intervention de Jean-Marie BAUDOIN :
  - o M. BAUDOIN précise que les associations de personnes handicapées sont extrêmement sollicitées. Il souhaite donc que le travail de la CCAPH s'inscrive dans un cadre global et en coordination avec les actions développées par d'autres partenaires. Il fait référence à la Direction Départementale des

Territoires qui met en œuvre un projet de Centre de ressources sur le handicap en lien avec le Comité d'Entente Départementale.

- M. BAUDOIN souhaite également que la CCAPH fonctionne dans le cadre d'un échange permanent et constructif entre ses membres et les services de la Ville. Il évoque l'importance de l'animation et de la régularité des réunions.
- M. BAUDOIN fait ensuite référence au principe d' « accessibilité universelle ». Il souhaiterait que le travail de la CCAPH ne se limite pas à l'accessibilité « physique » mais que son champ d'actions aille au-delà (accueil des personnes handicapées, accompagnement,...).
- Nicole IZORE indique que la mission de la CCAPH est de donner un cadre aux échanges entre associations de personnes handicapées, acteurs du handicap et services de la Ville. Elle rejoint donc M. BAUDOIN sur la nécessité de mettre en place un échange permanent et réciproque.
- Claire DEAT souligne l'importance de mener des actions de sensibilisation. Elle s'accorde avec M. BAUDOIN sur le besoin de coordination avec les différents projets du territoire (lien avec la DDT). Il est en effet important de se rejoindre sur des actions communes, afin notamment d'éviter les doublons.
- Rozenn BARANGER indique que plusieurs échanges avec Marie MORA, Correspondante Accessibilité à la Direction Départementale des Territoires, ont été effectués. L'articulation du travail de la CCAPH avec les projets de la DDT est donc prévue. Rozenn BARANGER informe notamment que la DDT encourage vivement la CCAPH à travailler sur l'élaboration d'un guide du Handicap, démarche qui alimenterait le centre de ressources actuellement en construction.
- Jean JUBIEN informe que, suite à la journée nationale d'action « Non aux dérogations » organisée le 27/09/11 par l'APF, le Président de la République a rappelé qu'aucune dérogation au principe d'accessibilité à échéance 2015 ne serait tolérée.
- Face à l'échéance 2015, Christophe POIRIER précise que la Ville de Niort souhaite faire preuve de pragmatisme et de réalisme en se donnant une feuille de route, au plus près des besoins des associations.
- Claire BATIFOULIER propose que les membres de la CCAPH soient invités au Conseil municipal où le rapport annuel d'accessibilité sera présenté.

Les membres de la Commission Communale attestent le mode de fonctionnement proposé.

### **3. Etat d'avancement**

#### ***Etat d'avancement global - Voir diaporama***

Rozenn BARANGER présente l'état d'avancement global de la Ville. Elle rappelle la réalisation des diagnostics d'accessibilité des ERP et de la Voirie entre 2007 et 2009. Ces études ont permis de mettre en évidence un degré d'accessibilité moyen de 44% au sein des bâtiments audités et, les itinéraires de voirie à traiter en priorité.

Ces diagnostics ont conduit à la définition d'un Schéma Directeur de travaux d'accessibilité, dans lequel la priorité de travaux est donnée aux écoles et aux bâtiments administratifs (hôtel de ville).

#### ***Illustration de la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville***

Nathalie BORDAT-TALON présente la méthode utilisée pour l'élaboration des diagnostics des Etablissements Recevant du Public. Elle rappelle que la démarche consistait à diagnostiquer les différents obstacles existant dans chaque bâtiment pour tous types de Handicap. Elle base ensuite son propos sur l'illustration de la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville et montre comment, après traitement des obstacles, les différents problèmes d'accessibilité ont été en partie levés.

Nathalie BORDAT-TALON propose l'organisation de visites de sites où l'accessibilité a été améliorée. L'objectif serait double : montrer les réalisations mais également recueillir les remarques des associations quant aux marges de progrès possibles.

### **Mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics – voir diaporama**

Fabrice DARTAYET rappelle la méthodologie employée pour la réalisation du diagnostic de la Voirie.

Entre 2008 et 2011, l'état d'accessibilité de la voirie est passé de 59.5% à 66.8%.

Il informe que l'année 2012 sera marquée par la conduite de travaux d'accessibilité sur le quartier Goise Champommier-Champclairot.

### **Temps d'échanges**

- Mme MARTIN aborde différents points :
  - o Le traitement de l'accessibilité pour les non-voyants autour du Pilon. Elle insiste sur l'importance de l'existence d'un fil d'Ariane en bas de la rue du Pilon pour permettre le repérage dans l'espace.
  - o L'accessibilité en période de travaux. Mme Martin fait référence aux besoins de signalétique et de dispositifs d'alerte pour permettre la circulation en toute sécurité des personnes non voyantes.
  - o Les difficultés de circulation sur les trottoirs de la Ville. En effet, les trottoirs sont globalement encombrés par les poubelles et par des déjections animales.
  
- M. POIRIER note que la police municipale accorde une vigilance accrue aux questions d'accessibilité sur les trottoirs. Cependant, cela renvoie au civisme de chaque individu.
  
- Mme MASSETEAU souhaite informer des difficultés de stationnement rencontrées Place Saint Jean. La largeur des places n'est pas suffisante et conduit les personnes à mobilité réduite à empiéter sur la voie de circulation, au détriment de leur sécurité.
  
- Mme BLOUQUIT s'interroge sur le nombre insuffisant de places de stationnement réservées aux personnes handicapées autour de la Brèche. Elle constate que les places de stationnement précédemment situées à proximité du Cinéma ont été supprimées. Elle demande par ailleurs si les travaux d'accessibilité programmés sur le quartier de Goise/Champommier/Champclairot comprendront également la mise en accessibilité du Pont d'Inkermann.
  
- Fabrice DARTAYET informe que des places de stationnement, réservées aux personnes en situation de Handicap, ont été créées aux endroits suivants :
  - o 1 case PMR rue de Barra
  - o 2 cases PMR rue de l'ancienne Poudrière
  - o 3 cases PMR place Saint HilaireFabrice DARTAYET note par ailleurs que l'accessibilité du Pont d'Inkermann ne fait pas partie des travaux prévus en 2012.
  
- Jean-Louis BUSSONNAIS informe que la hauteur de l'entrée du parking de la Brèche ne permet pas l'entrée d'un véhicule d'une hauteur supérieure à 2 m.

### **Conclusion**

Il est proposé les points suivants :

- Une visite de sites, où des travaux d'accessibilité ont été menés, sera organisée en novembre 2011. Les associations de personnes handicapées seront, dans leur ensemble, conviées à y participer. Une date sera proposée dans les prochaines semaines.
  
- Les questions liées à l'accessibilité (besoins, problèmes rencontrés) doivent être transmises à Rozenn BARANGER ([rozenn.baranger@mairie-niort.fr](mailto:rozenn.baranger@mairie-niort.fr) ; 05.49.78.78.25), qui assurera le lien avec les services de la Ville compétents et le suivi des réponses.
  
- La prochaine réunion est fixée au **jeudi 17 novembre, à 18h00**. L'objectif sera de dresser le rapport annuel d'accessibilité et de programmer les actions de la CCAPH pour l'année 2012.



## **Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées - CCAPH Compte-rendu**

**Réunion du 17 novembre 2011 – 18h00 à 20h00**

### **Participants**

- M. Christophe POIRIER, Adjoint au Maire en charge de la Réglementation et du Handicap, Ville de Niort.
- Mme Nicole IZORE, Conseillère municipale déléguée au Handicap, Ville de Niort.
- M. Jean-Marie VIVIER, Direction Eco-gestion des bâtiments, Conseil Général 79.
- M. Jean-Marie BAUDOIN, Président, Autisme 79.
- Mme LAMBRECH, Représentante, Association Valentin HAUY.
- Mme MARTIN, Représentante, Association Valentin HAUY.
- Mme Gisèle DENIZEAU, Représentante, Association Valentin HAUY.
- Mme Sophie BLOUQUIT, Représentante, Association des Paralysés de France.
- M. Jean JUBIEN, Représentant, Association des Paralysés de France.
- Mme Micheline MASSETEAU, Représentante, FNATH 79.
- Mme Elsie COLAS, Vice-Présidente, Groupement PEP APAJH 79.
- M. Thierry FAVRELIERE, Directeur des droits de la personne accompagnée, de l'évaluation et de la qualité, ADAPEI 79.
- M. Fabrice DARTAYET, Technicien bureau d'étude, Direction des Espaces Publics, Ville de Niort.
- Mme Rozenn BARANGER, Chargée de mission Handicap/Temps dans la Ville, Direction de Projet Agenda 21, Ville de Niort.

### **Excusés**

- M. PAJAUD, Représentant, Fédération des Malades et Handicapés 79.
- M. Jonathan JUBIEN, Directeur adjoint, ARPH Les Genêts, Foyer de vie de Niort.
- Mme Yvette BLONDY, Présidente, UNAFAM 79.
- M. Stéphane PIERRON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Niort délégué aux Transports et à la mobilité.
- Mme Claire DEAT, Directrice, Maison Départementale des Personnes Handicapées 79.
- Mme Nathalie BORDAT-TALON, Responsable Etudes et gestion transversale du bâti, Direction Patrimoine et Moyens, Ville de Niort.
- Mme Claire BATIFOULIER, Directrice de Projet Agenda 21, Ville de Niort.
- M. Frédéric DESMAISONS, Directeur Général Adjoint au Développement durable et à l'Evaluation des politiques publiques, Ville de Niort.

### **Introduction**

Nicole IZORE et Christophe POIRIER remercient les membres de la Commission pour leur participation.

Ils rappellent l'ordre du jour de la réunion :

- Rapport d'accessibilité : attentes, difficultés rencontrées en matière d'accessibilité et propositions de la CCAPH.
- Programmation des activités de la CCAPH pour 2012 et constitution de groupes de travail.

Pour cette seconde réunion de la CCAPH, Christophe POIRIER rappelle la volonté de la Ville d'inscrire le travail de la CCAPH dans le cadre d'une collaboration active entre acteurs du Handicap. Au delà de l'aspect réglementaire de cette commission, il est essentiel d'instaurer un suivi de l'état d'accessibilité de la Ville et de travailler sur des projets communs.

## **1. Organisation des visites sur site**

Pour rappel, lors de la CCAPH du 13/10/11, la Ville de Niort avait proposé d'organiser des visites sur site, où des travaux d'accessibilité avaient été engagés. Les objectifs visés étant :

- D'informer la CCAPH des travaux d'accessibilité réalisés.
- De recueillir ses remarques (amélioration possibles, prise en compte des différents types de Handicap).

En référence à cette proposition, Rozenn BARANGER soumet deux dates de visite aux membres de la CCAPH :

- Visite du Parking de la Brèche : Mardi 29 novembre, 10h00 - 12h00 (à confirmer).
- Visite du petit théâtre de Saint Florent et de la salle de sport du Pontreau : Jeudi 01 décembre, matin (à confirmer).

Les membres de la CCAPH actent les deux dates proposées. Rozenn BARANGER reviendra auprès de chaque association pour caler l'organisation logistique des visites.

## **2. Rapport d'accessibilité**

### **➤ Rappel**

Dresser le rapport annuel d'accessibilité entre dans les missions de la CCAPH. Ce document doit contenir un bilan de l'accessibilité et faire état des difficultés d'accessibilité rencontrées et des pistes d'amélioration.

Il sera ensuite présenté en Conseil Municipal, puis, transmis à la Préfecture, au Conseil Général et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

### **➤ Proposition de rapport**

L'Etat et les associations nationales de personnes handicapées préconisent une trame de rapport « type », que souhaite reprendre la Ville de Niort.

Rozenn BARANGER présente le plan proposé :

1. Données générales : présentation de la structure administrative et de la CCAPH.
2. Cadre bâti et ERP : éléments de bilan/suivi.
3. Voirie et espaces publics : éléments de bilan/suivi.
4. Actions pour l'intégration des personnes handicapées dans la vie locale.
5. Conclusion et perspectives de la CCAPH.

### **➤ Synthèse des principaux éléments de bilan (Rozenn BARANGER)**

#### **Cadre bâti et ERP**

- La Ville de Niort a réalisé l'ensemble des diagnostics d'accessibilité des ERP de catégories 1 à 4 (soit 57 ERP). Pour les ERP de catégorie 5, 64 bâtiments sur 109 sont aujourd'hui audités.
- Les diagnostics, menés en 2008/2009, ont mis en évidence un indice moyen d'accessibilité de 44% et estimé le coût des travaux à 6 503 253 € pour atteindre un niveau d'accessibilité de 89%.
- Après mise à jour des données, la Ville de Niort évalue aujourd'hui son indice moyen d'accessibilité à 48%, soit une évolution de + 4 points entre 2009 et 2011.

Rozenn BARANGER indique que ce ratio moyen cache des améliorations importantes au sein de certains bâtiments (Hôtel de Ville, Ecoles, Salles de Sport,...).

Au travers de ces quelques chiffres, Nicole IZORE rappelle l'ampleur des travaux encore à réaliser d'où l'importance de travailler sur les priorités.

#### **Voirie et Espaces publics**

- En 2009, 51 km de voirie ont été diagnostiqués en zone urbaine et périurbaine, identifiés à partir des pôles générateurs de déplacement piéton et de leurs interactions.
- Les diagnostics ont mis en évidence un taux d'accessibilité global de 59.5% et un coût des travaux évalué à 3 800 000 € TTC.
- Après mise à jour des données, la Ville de Niort évalue aujourd'hui son indice moyen d'accessibilité à 66.8%, soit une évolution de + 7.3 points entre 2009 et 2011.



Fabrice DARTAYET rappelle que l'année 2012 sera marquée par l'engagement des travaux d'accessibilité dans le quartier de GOISE-CHAMPOMMIER-CHAMPCLAIROT (GCC), travaux issus des préconisations du diagnostic d'accessibilité réalisé en 2009.

#### ➤ **Remarques de la CCAPH**

##### **Rupture de la chaîne de déplacement entre le quartier GCC et le centre-ville**

Thierry FAVRELIERE indique que le quartier de GOISE-CHAMPOMMIER-CHAMPCLAIROT est doté de nombreux équipements et structures accueillant des personnes en situation de handicap. En ce sens, y traiter l'accessibilité en priorité apparaît essentiel. Il est en effet important que les personnes puissent vivre et se déplacer librement au sein du quartier.

Cependant, il exprime son étonnement et sa déception sur le fait que le projet n'intègre pas la mise en accessibilité du Pont d'Inkermann, unique point de ralliement entre le quartier et le centre-ville. Après travaux, il sera donc toujours impossible de rallier le centre-ville pour des personnes en situation de handicap (Quelle chaîne de déplacement ?). Thierry FAVRELIERE alerte par ailleurs sur la dangerosité de ce passage. Pourquoi la Ville de Niort ne s'engage t-elle pas dans ce chantier, pointé déjà en 2008 ?

Nicole IZORE explique que la Ville ne peut intervenir sur ce point. Le pont d'Inkermann est dans sa globalité (structure et tablier) propriété de Réseau Ferré de France (RFF).

D'un point de vue technique, Fabrice DARTAYET indique qu'un élargissement de trottoir sur le pont d'Inkermann est impossible, sans compromettre sa structure même.

Christophe POIRIER indique que le quartier GCC a été précisément sélectionné en raison de la présence des différentes structures d'accueil de personnes handicapées. La liaison du quartier avec le centre-ville doit être traitée dans le cadre du réaménagement global de la gare. Or, les dernières actualités relatives au futur pôle d'échanges de la gare de Niort questionnent sur la faisabilité de ce projet. Christophe POIRIER note cependant l'opportunité de la construction du Transport en Commun en Site Propre, afin de traiter par la même ce problème.

Thierry FAVRELIERE insiste sur l'importance de cette question, d'autant plus que le quartier sera amené à l'avenir à accueillir de plus en plus de personnes en situation de handicap et/ou ayant des difficultés de déplacement.

Jean JUBIEN rappelle que le passage sous le pont rue de Goise est un deuxième moyen d'accéder au Centre-ville mais tout aussi dangereux (absence de trottoirs).

Sophie BLOUQUIT questionne sur la faisabilité de rendre accessible en permanence le passage privé de la Gare afin de rejoindre l'avenue de Limoges.

Jean-Marie BAUDOIN note que ce problème doit s'intégrer dans le cadre d'une réflexion globale d'aménagement du quartier de la Gare.

Nicole IZORE indique que l'ensemble des remarques seront remontées auprès des services.

Elsie COLAS propose que des visites de chantiers exemplaires en matière d'accessibilité soient organisées pour les techniciens de la Ville. Elle rappelle également l'importance de travailler sur la chaîne de déplacement.

Le rapport annuel d'accessibilité intégrera les différentes remarques de la CCAPH et sera donc présenté au Conseil Municipal de la Ville de Niort en début d'année 2012.

### **3. Constitution de groupes de travail en 2012**

Il est proposé que la CCAPH se réunisse en séance plénière deux fois par an et qu'en parallèle se constituent des groupes de travail thématiques :

- **Groupe de travail « Chaîne de déplacement », objectifs :**
- Dresser le constat du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics
- Travailler en lien avec les services sur l'amélioration de l'accessibilité

- Identifier et remonter les difficultés d'accessibilité rencontrées
  - Emettre un avis sur les projets de la Ville de Niort
- **Groupe de travail « Sensibilisation/ Information », objectifs :**
- Travailler au changement de regard sur le Handicap
  - Exemple d'actions : organisation d'un temps de sensibilisation en 2012, réalisation d'un guide pratique sur le Handicap, etc.

Les membres de la Commission actent la mise en place des groupes de travail, pour lesquels un début d'activités serait prévu pour janvier 2012.

Ils se réuniront avec une fréquence d'1 réunion tous les deux mois (avec la possibilité de se réunir davantage en fonction du sujet traité) et restitueront leurs travaux à la CCAPH.

Il est convenu que Rozenn BARANGER transmette par courriel aux membres de la CCAPH un appel à volontariat pour la composition des groupes de travail.

**NB suite à cette réunion :** courriel transmis le 18 novembre 2011 par Rozenn BARANGER à l'ensemble des membres de la CCAPH. Les membres ont jusqu'au 02/12/11 pour transmettre les noms des représentants aux coordonnées suivantes : [rozenn.baranger@mairie-niort.fr](mailto:rozenn.baranger@mairie-niort.fr) / 05.49.78.78.25.

#### **4. Questions/Remarques diverses**

- L'association Valentin HAUY souhaiterait que le Handicap Visuel soit davantage pris en compte dans les aménagements de la Ville. Elle questionne ensuite sur le projet de réalisation d'un plan en Braille de la salle Sainte Pezenne, projet qui n'est jamais arrivé à son terme.
- Jean-Marie BAUDOIN indique que la mise en accessibilité et la sécurisation des abords de l'école élémentaire Mermoz est nécessaire. Fabrice DARTAYET indique qu'un projet d'aménagement devrait débuter en janvier 2012.
- Elsie COLAS souhaite connaître les objectifs de la Ville de Niort quant à l'échéance de 2015. Christophe POIRIER indique que la mise en accessibilité des écoles est la priorité, avec notamment le traitement d'une école par quartier. Au-delà et face aux réalités budgétaires, il sera difficile de tenir les échéances.
- Sophie BLOUQUIT énumère un certain nombre de questions liées à des difficultés d'accessibilité rencontrées sur l'espace public.
  - o Un besoin de clarification quand aux conditions de tarification du stationnement pour personnes handicapées à Niort.
  - o Les places de stationnement Handicapées situées rue de l'ancienne poudrière sont placées face au distributeur automatique de billets du Crédit agricole. Ceci pose de réelles difficultés car de nombreux automobilistes se stationnent temporairement sur ces places le temps de retirer de l'argent.
  - o La future localisation de la MDPH : Jean-Marie VIVIER indique que des places de stationnement handicapées seront réservées sur le parking (environ 8 places). Par ailleurs, il est projeté, en lien avec la CAN, de déplacer l'arrêt de bus, situé en haut de la rue Alsace Lorraine, au niveau de l'entrée de la MDPH.
  - o Quelle structure administrative est compétente pour le recensement des logements accessibles ? La CAN ou la Ville ?

Sophie BLOUQUIT transmettra la liste des questions à Rozenn BARANGER afin que des réponses précises soient formulées dans les meilleurs délais.

#### **Conclusion**

- Rozenn BARANGER indique qu'elle informera des modalités d'organisation pour la visite des sites (parking de la Brèche ; Salle de sport du Pontreau et Petit Théâtre St Florent).
- La prochaine CCAPH aura lieu en milieu d'année 2012.
- Les premiers groupes de travail se mettront en place dès le début d'année 2012.

M. POIRIER et Mme IZORE remercient les membres de la CCAPH pour leur collaboration active.